



## ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE DERIVEURS 2021-2024

### REGATE DE BASSIN ESPOIRS PORT BRETON SAM 25 MAI SAM 15 JUIN SAM 22 JUIN 2024 SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST GRADE 5 B

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par voix oral au bateau du comité de course

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au Club House et sur le site du club, voir les liens dans le tableau ci-dessous en fonction des jours de course :

Jour de course	Lien vers site du club
Samedi 25 mai 2024	<a href="#">Lien vers 5B du 25 mai 2024</a>
Samedi 15 juin 2024	<a href="#">Lien vers 5B du 15 Juin 2024</a>
Samedi 22 juin 2024	<a href="#">Lien vers 5B du 22 juin</a>

- 3.2 Le PC course est situé au Club House. 02 40 50 81 51 email : [Info@snonantes.fr](mailto:Info@snonantes.fr).

## 4. CODE DE CONDUITE

- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club House.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Jour de course	Classe
Samedi 25 mai 2024	420, ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, IND
Samedi 15 juin 2024	
Samedi 22 juin 2024	

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 14h00.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera **420**.

## 9. LES PARCOURS

Voir annexe 2 de l'avis de course

## 10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée jaune	Bouées jaunes	Bouée rouge à hampe pavillon bleu

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la marque de départ à l'extrémité bâbord.**

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée.**

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 la RCV 44.1 n'est pas modifiée

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> (intérsérie ou groupes temps compensé)
IND	<b>20 minutes</b>	<b>20 minutes</b>	<b>20 minutes</b>

16.2 Les bateaux ne finissant pas **10 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **20 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du PCC au Club House.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de l'accueil. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand quatre courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des toutes les courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps.**

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FF Voile seront affichés au tableau officiel d'information à 14 h, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés pavillon régates.

23.3 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

24.5 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs*.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués sans objet.